

## SEANCE DU 18 JUIN 2007

Nous, Maire de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, certifions avoir adressé le 12 juin 2007, une convocation à chacun des membres du Conseil Municipal pour le lundi 18 juin 2007.

L'an deux mil sept, le dix huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Michel BORDEREAU, Maire de Chalonnnes sur Loire.

Etaient présents : MM BORDEREAU, PAIROCHON, Mme MONNIER, M LE TOUMELIN, Mme CAYEUX, M GOIGOUX, Mme LEFORT, MM SANCEREAU, GUERIN, Mme ARNAUD, M COGNEE, Mme BONNIN, M RENE, Mmes BOISTAULT, BRICAULT, MACE, LURTON, BENESTEAU, M DAVY.

Absents excusés :

M BRETAUDEAU qui a donné pouvoir à Mme BONNIN  
Mme RICHOUX qui a donné pouvoir à Mme MACE  
M VIAU qui a donné pouvoir à M SANCEREAU  
M BIJU qui a donné pouvoir à M DAVY  
Mme OSSEY

Absents : MM LEBEAUPIN, FROMENTEAUD, TOUBLANC, JURET, BARBIER

Secrétaire de séance : Stéphanie BENESTEAU

### **2007 - 169 - BAIL EMPHYTEOTIQUE RELATIF AU CAMPING « LE CANDAIS » - RESILIATION – DECISION DE MISE EN REGIE**

Par délibération du 7 mai 2007, le conseil municipal a approuvé le projet de protocole d'accord relatif à la cession du bail emphytéotique portant sur le camping « Le Candais » avec les sociétés Escapades Terre Océane, Village Center et M Pierre-Alexandre CADY.

Celui-ci a fait savoir au Maire le 7 juin 2007 qu'il ne souhaitait plus reprendre le bail en cours.

Aussi, après avoir débattu de ce dossier en réunion Maire-Adjointes du 11 juin 2007, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la résiliation du bail emphytéotique et d'approuver la mise en régie du camping à compter du 25 juin 2007.

En effet, cette solution semble la plus appropriée pour assurer le fonctionnement du camping en 2007 tout en obtenant de la société preneuse (Escapades Terre Océane à laquelle se substitue la société Village Center) le versement du loyer du au titre de l'année 2006 ainsi que le versement de la somme de 13 000 €uros pour la remise en état.








#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Guy BIJU) :***

- *approuve le projet de protocole annexé à la présente délibération, entre la SARL Escapades Terre Océane, la SAS Village Center et la Commune de Chalonnnes sur Loire, relatif à la résiliation du bail emphytéotique signé le 13 mai 2004 avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.*
- *Charge le Maire de signer ledit protocole ainsi que tout acte à intervenir en application de la présente décision*
- *Décide la gestion en régie directe du camping "Le Candais" à effet du 1<sup>er</sup> mai 2007.*

### **2007 – 170 - TARIFS 2007 - CAMPING « Le CANDAIS »**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs du camping « Le Candais » pour l'année 2007 comme suit :

#### **En euros TTC**

 Forfait comprenant un emplacement + 1 véhicule + 2 personnes adultes (sans électricité)	7.50
 Forfait comprenant un emplacement + 1 véhicule + 1 personne adulte (sans électricité)	5.00
 Campeur adulte supplémentaire (+ 10 ans)	2.50
 Véhicule supplémentaire immatriculé	1.50
 Campeur jusqu'à 10 ans	2.00
 Garage mort	5.00
 Chien	1.50

✚ Desserte en courant électrique, tous appareils (5 Ampères)	2.50
✚ Stationnement des caravanes à double essieux par jour	31.00
✚ Tarif Groupe (10 personnes mini), association, saisonnier	-10%

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Approuve les tarifs 2007 précités du camping "le Candais"

**2007 - 171 - BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°1**

La Commune, dans le cadre des marchés publics, est amenée à verser des avances forfaitaires aux titulaires des marchés lorsque le montant du marché excède 50 000 € HT. Le paiement et la récupération de ces avances requièrent un certain nombre d'écritures comptables particulières, soit des écritures réelles et d'ordre. En l'occurrence, pour la Maison de l'Enfance et pour la voirie définitive du lotissement le Grand Coteau 3, il convient de régulariser les crédits sur ces opérations spécifiques. De plus, la remise en état du camping et l'achat de la toue cabanée nécessitent des crédits complémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 telle présentée.

Article	Libellé article	Section	Opération	Fonction	Dépenses	Recettes
2182/21	Matériel de transport	I	149	20	38 000,00 €	
2313/23	Immos en cours-constructions	I	53	95	20 000,00 €	
2313/23	Immos en cours-constructions	I	165	64	-54 607,04 €	
2313/041	Immos en cours-constructions	I	165	64	54 607,04 €	
1641/16	Emprunts en unités monétaires	I		1		33 465,15 €
238/23	Av. et acptes/cdes d'immo. corpo	I	165	64		-30 072,19 €
238/23	Av. et acptes/cdes d'immo. corpo	I	168	822		-11 127,97 €
238/041	Av. et acptes/cdes d'immo. corpo	I	165	64		54 607,04 €
238/041	Av. et acptes/cdes d'immo. corpo	I	168	822		11 127,97 €
Total Général					58 000,00 €	58 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Approuve la décision modificative n° 1 au titre du budget ville telle que présentée

**2007 - 172 - REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING LE CANDAIS**

Dany CAYEUX présente le projet de règlement intérieur du camping "Le Candais" applicable en 2007.

Il vous est proposé d'approuver le projet de règlement intérieur du camping le Candais tel qu'il est joint à la présente convocation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Approuve le règlement intérieur du camping "le Candais", annexé à la présente délibération, applicable en 2007.

**2007 - 173 - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – CAMPING LE CANDAIS**

Pour les besoins du fonctionnement du camping Le Candais, il est proposé au Conseil Municipal de créer quatre postes d'emplois saisonniers comme suit :

- 2 adjoints techniques à temps plein (rémunération : échelle 4) pour occuper les fonctions de régisseur titulaire et régisseur suppléant
- 2 adjoints techniques à temps non complet (durée restant à déterminer) – rémunération : échelle 3 - pour assurer les fonctions d'entretien.

Ces postes pourraient être créés à compter du 25 juin 2007 jusqu'au 30 septembre 2007.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- décide de créer quatre postes d'emplois saisonniers comme suit :

- 2 adjoints techniques à temps plein (rémunération : échelle 4) pour occuper les fonctions de régisseur titulaire et régisseur suppléant
- 2 adjoints techniques à temps non complet (durée restant à déterminer) – rémunération : échelle 3 - pour assurer les fonctions d'entretien.

- *Dit que ces postes sont créés à compter du 25 juin 2007 jusqu'au 30 septembre 2007*

#### **2007 - 174 - TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DE MURETTES AU PONT DE PALAIS – ATTRIBUTION**

Suite à la modification des trottoirs rue Jean Robin, au droit du Pont de Palais sur le ruisseau de l'Armangé, il s'avère nécessaire de rehausser les deux murettes du parapet.

Une consultation a été menée selon la procédure adaptée (diffusion d'avis dans le Courrier de l'Ouest).

Cinq entreprises ont remis une offre. Les critères d'attribution ont été fixés comme suit :

- prix (50 %)
- structure de l'entreprise et références (50%)

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre mieux-disante remise par l'entreprise COUET-DAVY de Chalonnnes-sur-Loire pour un montant de 5 697.04 €uros H.T.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- *décide de retenir l'entreprise COUET-DAVY pour réaliser les travaux de rehaussement de murettes au Pont de Palais, pour un montant de 5 697,04 € HT.*
- *Charge le Maire de signer l'engagement correspondant.*

#### **2007 – 175 - AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur Jacques RENE s'étonne qu'il n'y ait pas eu de commission municipale "Voirie-Urbanisme"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Fait à CHALONNES SUR LOIRE, les jour, mois et an que dessus.